Nations Unies S/PV.6561



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6561e séance

Mardi 21 juin 2011, à midi
New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Exposé du représentant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

11-38141 (F)





La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Exposé du représentant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Le Président : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zachary Muburi-Muita, Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Muburi-Muita.

M. Muburi-Muita (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité pour lui présenter mon rapport inaugural sur les travaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de création toute récente. J'ai passé plusieurs années au service des Nations Unies, en qualité de Représentant permanent, mais ceci est mon premier exposé devant le Conseil en tant que Représentant spécial du Secrétaire général, rôle que j'assume depuis maintenant neuf mois.

Comme le Conseil le sait, la mise en place de ce Bureau s'inscrit dans les efforts collectifs que nous déployons depuis un certain nombre d'années afin, entre autres, de renforcer le partenariat stratégique ONU-Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, d'apporter, au sein du système des Nations Unies, un appui coordonné et cohérent à l'Union africaine aussi bien à court terme, sur les plan opérationnel et de la planification, qu'à long terme, dans le cadre du renforcement des capacités, et enfin d'accroître la cohérence, le rapport performance-coût et l'efficacité de la représentation des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir dire que nous progressons, à mon sens, sur chacun de ces trois plans.

Je voudrais pour commencer présenter brièvement au Conseil les activités que nous avons mises en œuvre pour rendre le Bureau opérationnel et rationaliser la présence des Nations Unies. Je suis très heureux de pouvoir dire qu'avec la contribution active du Département de l'appui aux missions, nous sommes en passe d'achever notre transition entre la triple structure qui nous a précédé – le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unis pour la Somalie –, conjuguée à la fonction administrative du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui dépendaient de trois départements différents du Siège et qu'appuyait à distance la MINUAD au Darfour, et le service rajeuni, considérablement moins lourd, autosuffisant, que nous créons à Addis-Abeba. De plus, nous aurons recruté au 31 juillet 61 membres du personnel sur un effectif total de 63 postes.

S'agissant des domaines relatifs à l'appui où nous pourrions gagner en efficacité, et afin de combler les lacunes de notre propre structure d'appui, nous avons signé un mémorandum d'accord avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, qui nous permet de recourir à ses services communs actuels et de disposer de locaux suffisants pour y installer nos bureaux au sein des nouveaux bâtiments en construction dans l'enceinte de la CEA. Le Bureau devrait s'y être installé au premier trimestre 2013. Comme c'est le cas de tout nouveau bureau, nous nous sommes consacrés à ces questions administratives de logistique, de personnel et d'appui, tout en nous attelant à faire en sorte que le Bureau s'acquitte de son mandat premier.

La fusion des anciennes structures en un unique Bureau et l'élévation du Chef du Bureau au titre de Représentant spécial du Secrétaire général avec rang de Sous-Secrétaire général ont indéniablement rehaussé la visibilité de l'Organisation du point de vue de l'Union africaine. Afin d'éclairer les décisionnaires de l'ONU, nous établissons en temps réel des rapports et des analyses politiques portant sur les questions ayant trait à la paix et à la sécurité, sur la base de nos consultations quotidiennes avec les responsables de l'Union africaine au sujet des événements politiques en Afrique.

À mon arrivée, notre Bureau a immédiatement organisé un séminaire de réflexion avec nos homologues de la Commission de l'Union africaine, qui a permis de fructueux échanges de vues sur la meilleure manière de travailler ensemble, notamment dans la mise en œuvre du mandat du Bureau des

Nations Unies auprès de l'Union africaine. Nous avons intensifié les consultations avec l'Union africaine au niveau stratégique dans le but de faire face aux problèmes communs auxquels se heurtent les opérations de paix de longue haleine en Afrique, en évoquant, par exemple, la Côte d'Ivoire, le Soudan, la République démocratique du Congo et la Somalie, ainsi que les événements récents en Tunisie, en Égypte et en Libye.

À l'échelon stratégique, nous nous attachons à améliorer la coordination, à renforcer l'entente mutuelle et à optimiser les avantages comparatifs des efforts de paix conjoints de l'ONU et de l'Union africaine en Afrique. La coopération entre les deux organisations a montré que nous sommes plus efficaces pour résoudre les crises sur le continent lorsque nous sommes solidaires et parlons d'une seule voix.

Nul mieux que le Conseil de sécurité ne sait à quel point la médiation dans les conflits est une activité complexe, notamment lorsque l'on est confronté à une multitude d'acteurs, d'initiatives et d'organisations qui jouent tous un rôle différent. C'est pourquoi l'une des fonctions du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est d'améliorer notre coordination avec les institutions de l'Union africaine et d'en renforcer la capacité de ramener la paix en Afrique. Ma participation régulière aux réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine portant sur la situation de différents pays, comme la Côte d'Ivoire, la Somalie et le Soudan, et sur les derniers événements en Afrique du Nord, s'est révélée cruciale dans la coordination de notre action. En outre, grâce aux résultats engrangés lors des deux ateliers conjoints de l'ONU et de l'Union africaine consacrés aux efforts de paix collectifs menés en Somalie, en Guinée-Bissau et au Kenya, le Secrétariat de l'Organisation et la Commission de l'Union africaine ont pu s'accorder sur des directives communes concernant le partenariat de médiation entre l'Union africaine et l'ONU. Ces directives seront validées et publiées à la troisième réunion de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, qui se tiendra à New York en septembre, en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Afin de relever ces défis, entre autres, nous nous sommes attelés à la revitalisation du Groupe de la paix et de la sécurité dans le cadre du mécanisme de coordination régionale. Nous travaillons également à l'amélioration des activités des trois sous-groupes : architecture africaine de paix et de sécurité; reconstruction et développement après un conflit; et droits de l'homme, justice et réconciliation. En ma qualité de Président du groupe, j'ai mis en place un comité qui collabore avec le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'élaboration d'un plan stratégique d'ensemble dans lequel seront intégrées les activités de notre groupe, dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

En recrutant plus de personnel pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, nous améliorons l'efficacité de l'appui que nous apportons au renforcement des capacités de l'Union africaine. Nous aidons ainsi cette dernière à élaborer et à mettre en œuvre de nouvelles stratégies pour renforcer ses capacités institutionnelles de gestion des opérations de maintien de la paix, en particulier pour répondre aux besoins structurels de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, dans le contexte de la restructuration globale en cours et à long terme de l'Union africaine.

En ce qui concerne nos activités, même s'il existe de nombreux impératifs en ce qui concerne l'appui à court terme, auxquels il faut répondre dans un esprit de coopération, notre priorité est de veiller à ce que tous ceux qui sont chargés de la planification au sein du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine obtiennent, dans leurs domaines de compétence, des résultats concrets s'agissant d'aider l'Union africaine à évaluer ses besoins en matière de capacités; d'élaborer des stratégies adéquates alignées aux priorités de l'Union africaine et adaptées à une évaluation réaliste de la capacité d'absorption à répondre à ces besoins et de mettre en œuvre ces stratégies.

Trop souvent, les efforts de renforcement de capacités s'enlisent à vouloir essayer de répondre aux besoins quotidiens immédiats des partenaires et donnent alors des résultats négligeables en termes de renforcement de capacités. Nous voulons éviter une telle situation afin de réaliser notre objectif commun, qui est d'aider la Commission de l'Union africaine à être pleinement capable de planifier et d'exécuter elle-même ses missions d'appui à la paix. Néanmoins, il nous faut être réalistes et reconnaître que le renforcement des capacités institutionnelles est un objectif à long terme.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine n'est pas le seul à appuyer le renforcement

institutionnel de l'Union africaine. C'est pourquoi la coordination est un élément important de notre mandat. Tout le système des Nations Unies participe au Plan décennal de renforcement des capacités en vue de la réalisation de cet objectif. En février, le Secrétaire général a présenté un rapport au Conseil et à l'Assemblée générale, qui recommandait entre autres choses que les programmes de travail du Plan décennal de renforcement des capacités et de ses groupes soient mieux définis et soient alignés sur les cycles de programmation et de planification de l'Union africaine. Nous sommes en train de travailler avec la Commission et nos partenaires à cette fin.

La coordination avec les partenaires qui ne font pas partie du système des Nations Unies est également capitale. En plus du Groupe des partenaires de l'Union africaine qui a été créé et qui se réunit régulièrement à différents niveaux, nous avons convenu de mettre en place une coordination entre les experts du Groupe qui appuient l'Union africaine dans leurs domaines respectifs de compétence. Dans la plupart des cas, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine jouera un rôle de chef de file dans cette coordination entre plusieurs partenaires. Nous avons également pris contact avec des organisations qui peuvent apporter d'autres ressources. Par exemple, la Banque mondiale a exprimé un vif intérêt à travailler en partenariat avec nous pour appuyer l'Union africaine dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Nous avons également obtenu des résultats positifs en ce qui concerne notre rôle d'appui et de conseil pour les activités de planification de l'Union africaine. J'aimerais citer quelques exemples. Dans le contexte de l'architecture africaine de paix et de sécurité, l'Union africaine a mené, avec l'aide du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et en étroite coordination avec l'Union européenne et l'OTAN, une opération d'appui à la paix au niveau du continent portant le nom de code AMANI AFRICA dans le but d'évaluer l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine en attente. Avec cette opération, la Feuille de route Force africaine en attente II a été menée à son terme. À l'heure actuelle, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine contribue à la mise en œuvre de la Feuille de route Force africaine en attente III, qui devrait déboucher sur l'opérationnalisation de la Force d'ici à 2015.

Dans le cadre de son appui continu à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a aidé la Commission de l'Union africaine à obtenir les contingents dont l'AMISOM avait besoin pour atteindre les effectifs initialement autorisés – 8 100 – et à effectuer un certain nombre de visites avant le déploiement pour assurer une bonne intégration des troupes. Nous aidons maintenant l'Union africaine à rassembler les contingents nécessaires pour atteindre le nouveau niveau d'effectifs de 12 000 soldats qui a récemment été autorisé. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a également participé à l'examen, à la mise à jour et à l'élaboration de la plupart des documents stratégiques et opérationnels de l'AMISOM, sur la base des normes en vigueur à l'ONU. Notre bureau a également participé au recrutement du personnel civil de l'AMISOM. Nous avons contribué au renforcement de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et des bureaux de l'information de l'AMISOM. Nous avons également aidé l'AMISOM à mettre à jour sa stratégie de communication en ce qui concerne la protection des civils. En outre, nous avons traduit les règles d'engagement et le code de conduite de l'AMISOM et nous les avons publiées en format de poche.

À l'intention des communautés économiques régionales de l'Union africaine, nous avons facilité plus d'une douzaine d'activités de formation et de séminaires portant sur le maintien de la paix, la planification, la logistique et d'autres questions opérationnelles et administratives, afin de s'assurer que leurs initiatives sur ce plan sont conformes aux directives de la Commission de l'Union africaine en matière de formation, qui elles-mêmes, grâce à nos conseils, s'inspirent largement des normes de l'ONU.

Le week-end dernier, une nouvelle réunion consultative a été organisée entre le personnel du Secrétariat, la Commission de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines et les membres du groupe thématique sur la paix et la sécurité. Une quarantaine de participants ont mené des discussions approfondies et échangé leurs vues sur les questions d'actualité comme la Somalie, le Soudan et la Côte d'Ivoire. Nous sommes également en contact permanent avec la Commission de l'Union africaine pour discuter de questions intersectorielles comme les élections, la prévention des conflits et la médiation.

Dans le cadre de ces efforts conjoints et de ces consultations, je rencontre régulièrement le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, ainsi que les différents commissaires, en particulier le Commissaire à la paix et à la sécurité, M. Ramtane Lamamra. Dans ce contexte, j'ai été souvent invité à participer aux réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine portant sur des questions urgentes auxquelles le continent africain est confronté, y compris les efforts visant à régler les crises que je viens de mentionner. J'ai également représenté le Secrétaire général à des réunions de haut niveau en Afrique.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet de la relation stratégique d'ensemble avec l'Union africaine, dont l'amélioration, est, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'une des priorités du mandat de mon Bureau.

Comme les membres du Conseil ont pu le constater eux-mêmes au cours de leur visite à Addis-Abeba le mois dernier, nous avons beaucoup progressé s'agissant de notre partenariat avec l'Union africaine. Toutefois, dans un certain nombre de domaines, nous n'avons pas encore atteint tout le potentiel de coopération entre les deux organisations. Aider l'Union africaine à renforcer ses capacités pour qu'elle puisse jouer un rôle encore plus efficace dans le règlement des problèmes de paix et de sécurité en Afrique est un objectif que nous partageons tous, et c'est la raison essentielle pour laquelle le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé. Je suis fermement convaincu que les diverses activités de mon bureau consolideront les fondements de cette relation en aidant le Secrétariat à être plus efficace pour qu'une meilleure planification stratégique, une meilleure analyse et une meilleure coordination avec les autres partenaires puissent éclairer la prise de décisions politiques et ouvrir la voie à une coordination politique plus affirmée entre les deux organisations.

En conclusion, je voudrais remercier le Conseil de son appui à la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'assurer de ma détermination totale à réaliser ses objectifs.

Le Président : Je remercie M. Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Muburi-Muita. Nous le remercions de son exposé sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Étant donné que c'est la première fois qu'il s'adresse au Conseil de sécurité en sa qualité de Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, nous voudrions saisir cette occasion pour le féliciter de ce premier exposé en tant que Représentant spécial du Secrétaire général.

L'Afrique du Sud considère qu'une présence intégrée et renforcée des Nations Unies auprès de l'Union africaine est une nouvelle preuve des liens de partenariat resserrés qui existent entre les deux organisations dans les domaines du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, la présence du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine devrait, comme le prévoit son mandat, contribuer de manière importante à la mise en œuvre efficace du Plan décennal de renforcement des capacités. En outre, la présence du Bureau des Nations Unies doit permettre de renforcer davantage les capacités de l'Union africaine, y compris l'architecture africaine de paix et de sécurité, en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix et de leur gestion.

Nous appelons le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à renforcer son appui aux efforts concertés pour rendre pleinement opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité, comprenant le développement d'un système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la Force africaine en attente et des capacités de médiation renforcées, notamment grâce au Groupe des Sages.

Il importe que l'ONU soit représentée au niveau voulu, compte tenu du degré croissant d'intégration de l'Union africaine. C'est également important au vu du mandat du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui consiste à renforcer le partenariat stratégique et opérationnel entre les deux institutions et les sous-régions.

Nous nous félicitons des efforts notables qui sont en cours pour mettre sur pied une coopération plus étroite entre l'ONU et l'Union africaine, en conformité avec le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'ONU conserve le rôle principal dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et l'on attend

donc d'elle une contribution au rôle des organisations régionales et sous-régionales, qui s'est révélé décisif ces dernières années, en particulier dans le contexte de l'Union africaine. Nous sommes convaincus que les intérêts de la paix seront bien servis si la synergie et la coopération nécessaires existent entre les deux organisations au niveau aussi bien stratégique qu'opérationnel.

À partir de cette compréhension mutuelle, nous comptons voir se développer une vision qui définisse clairement ce partenariat stratégique, une vision qui donnera corps aux attentes suscitées par le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La proximité de l'Union africaine par rapport aux conflits sur le continent, ainsi que la légitimité et la crédibilité dont elle jouit, en font une alliée importante dans nos efforts collectifs en vue de faire progresser la paix et la sécurité en Afrique. Nous reconnaissons qu'une relation stratégique ne peut pas tenir compte uniquement des questions de maintien de la paix. Une relation stratégique suppose une coopération sur un éventail de considérations pouvant comprendre la prévention des conflits, la diplomatie préventive et la médiation politique. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur sa vision stratégique du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.

Sur les plans institutionnel et opérationnel, ma délégation est fermement convaincue que les rapports du Secrétariat au Conseil de sécurité doivent faire une place aux décisions et avis de l'Union africaine, et notamment du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Telle est la pratique au sein de la Commission de l'Union africaine, qui intègre le point de vue du Conseil de sécurité de l'ONU dans les rapports qu'elle présente au Conseil de paix et de sécurité de l'Union. Selon nous, cela contribuerait encore davantage au renforcement de la synergie et à l'éventuelle collaboration entre les deux Conseils.

Ma délégation se félicite de la création, le 25 septembre 2010, de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, qui permettra d'améliorer encore la coopération au niveau opérationnel.

La détermination de l'Afrique d'installer la paix et la sécurité sur tout le continent est démontrée en outre par le rôle croissant qu'elle joue dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour sont une autre preuve de l'engagement et la volonté politique de l'Union africaine de ramener la paix dans les zones touchées par les conflits.

Les efforts déployés par l'Union africaine sont gravement entravés par un manque de financements durables pour les opérations de maintien de la paix placées sous son égide, ainsi que l'absence de prévisibilité et de souplesse de l'octroi de ces fonds. Il demeure important que l'ONU poursuive, au niveau institutionnel, son examen de cette question majeure, au titre de la résolution 1809 (2008). Le Secrétaire général, au sujet de ce point important, a déclaré que le cadre financier actuel du partenariat entre les deux organisations pour les opérations de maintien de la paix n'était pas propice au développement d'une stratégie durable à long terme. À ce propos, nous réitérons l'appel de l'Union africaine à l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle lui renouvelle son appui sur cette question.

Pour finir, nous estimons que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est stratégiquement placé, premièrement, pour aider l'Union africaine et l'ONU à enregistrer des progrès sur les questions générales que je viens de mettre en avant et, deuxièmement, pour permettre à l'Union africaine de travailler à renforcer cette complémentarité ainsi que son avantage comparatif et d'être dotée des ressources en conséquence.

Ma délégation souhaite plein succès au Représentant spécial du Secrétaire général dans ses efforts en cours, et attend avec intérêt le prochain point qui sera fait sur les progrès réalisés par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine dans le sens de cette relation stratégique et de coopération entre les deux organisations.

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Je suis ravie d'accueillir aujourd'hui au Conseil le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Muburi-Muita, que je remercie de son exposé lumineux, et à qui j'aimerais particulièrement exprimer mon ma satisfaction de voir la passion avec laquelle il a assumé ses nouvelles responsabilités.

Le Nigéria se félicite de l'intensification du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Depuis la signature de la Déclaration conjointe sur le

renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA) – le programme décennal de renforcement des capacités – plusieurs étapes ont été franchies dans la consolidation de cette relation de coopération. Notons parmi celles-ci la mise en place de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine au sein du Département des opérations de maintien de la paix, la formation assurée par le Département des affaires politiques à l'intention du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et l'échange d'informations entre les deux organes, en partie facilité par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Le résultat de cette coopération politique s'incarne à l'évidence dans la gigantesque Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). À cet égard, le mécanisme tripartite sur le Darfour a utilement contribué à la planification stratégique et à l'échange d'informations, tout en permettant par la même occasion d'atténuer les difficultés administratives rencontrées au niveau de l'Opération.

Malgré les préoccupations évoquées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans un communiqué daté du 8 avril 2011, où il proposait une date en vue d'un nouveau processus politique au Darfour, de nombreux enseignements peuvent être tirés du modèle de la MINUAD. Nous nous réjouissons de constater que les relations restent solides, comme le prouve le communiqué de la réunion consultative du mois dernier entre les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ceux du Conseil de sécurité de l'ONU. Comme le prévoit l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, les organismes régionaux comme l'Union africaine ont toujours joué un rôle d'appui par rapport à l'ONU dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet état de choses provient d'un constat pragmatique des capacités asymétriques des deux organisations : si l'Union africaine a bien la volonté politique d'assurer le maintien de la paix à long terme et les opérations de transition, elle n'a pas cependant pour cela de ressources suffisantes.

Par ailleurs, la centralisation des ressources et du savoir-faire au sein du système des Nations Unies lui offre des capacités renforcées dans les domaines du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Bien trop souvent, les États membres de l'Union africaine parviennent à réunir les contingents nécessaires pour faire face à une situation de crise, mais sont mis en échec par le manque de matériel et d'appui logistique.

À cet égard, nous redisons que si le renforcement des capacités du personnel de maintien de la paix est essentiel, il ne saurait remplacer le matériel, la logistique et la formation adaptés. Nous jugeons donc encourageantes les initiatives à l'étude, en particulier celle qui consisterait à permettre à l'Union africaine d'accéder aux moyens de la Base de soutien logistique des Nations Unies et aux stocks stratégiques pour déploiement rapide des Nations Unies. Il est également encourageant de savoir qu'une unité d'appoint composée d'experts pourrait être mise à la disposition de l'Union africaine durant la phase initiale d'une opération d'appui à la paix.

Dans le contexte de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les problèmes abondent. Le 31 janvier 2011, l'Union africaine a sollicité du Conseil un appui plus important pour l'AMISOM, dans le contexte de la responsabilité qu'il a à l'égard de la Somalie et de son peuple, et notamment un financement accru issu des contributions des États Membres de l'ONU. Ces demandes directes de soutien ne sont pas nouvelles. Même si elles ont été satisfaites dans une certaine mesure, toutes les demandes n'ont pas été reçues.

Les défis que doit relever actuellement l'AMISOM illustrent éloquemment la nécessité d'un financement plus prévisible des opérations dirigées par l'Union africaine, ainsi que le fait que l'ONU se doit d'assumer la responsabilité primordiale qui lui incombe dans le cadre des opérations de l'Union africaine engagées pour assurer une transition. Il ne faudrait pas interpréter cela comme un refus de l'Union africaine gérer ses propres opérations. C'est simplement une preuve que les conflits armés d'aujourd'hui nécessitent des réponses complexes, nuancées et souvent de la plus haute sophistication technologique, qui requièrent un niveau particulier d'infrastructure que l'Union africaine ne peut tout simplement pas s'offrir. Avoir besoin d'appui ne signifie pas dépendance. Cela doit plutôt est considéré comme un partenariat crucial dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales déployés à l'échelle mondiale.

La coopération en matière de déploiement, notamment le déploiement d'experts civils, est au cœur de ce partenariat. Notre objectif commun doit être

l'intensification du renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix et l'utilisation efficace des ressources. L'ouverture du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est un pas important dans la bonne direction. Nous espérons qu'il contribuera à une démarche plus systématique et moins passive s'agissant des activités de maintien de la paix communes de l'Union africaine et de l'ONU.

Nous notons avec une satisfaction particulière que dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine publié sous la cote A/64/762, l'objectif annoncé est de mettre en place une architecture africaine opérationnelle de paix et de sécurité véritablement apte à faire face aux menaces contre la paix et la sécurité en Afrique. Nous estimons qu'il est réellement possible d'établir une coopération efficace en s'appuyant sur les piliers de la diplomatie préventive de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Si elle reçoit l'appui nécessaire de la part de la communauté internationale, l'Union africaine a une chance de mettre au point des modèles de pratiques exemplaires applicables aux mécanismes d'alerte rapide et aux initiatives de médiation qui pourraient être utilisés à l'échelle mondiale.

Le partenariat est la pierre angulaire des efforts déployés par l'Afrique pour stabiliser sa vaste région et assumer sa part de la responsabilité mondiale du maintien de la paix et de la sécurité.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Zachary Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, de son exposé. Je le félicite des efforts acharnés qu'il déploie pour promouvoir la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Je saisis cette occasion pour faire quatre observations.

La première concerne le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Après avoir intégré les éléments des organismes compétents des Nations Unies, le Bureau a économisé des ressources, amélioré l'efficacité et promu la coopération entre l'Union africaine (UA) et l'ONU. Nous espérons qu'il continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et qu'il proposera des directives plus précises et une coordination plus efficace aux autres bureaux des Nations Unies présents dans les pays africains et aux organisations régionales.

Ma deuxième remarque concerne la défense du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA continueront de communiquer étroitement par le biais du mécanisme de dialogue actuel. Nous espérons également que l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité jouera un rôle plus positif dans la promotion du partenariat stratégique. Nous prions le Secrétaire général, à la demande du Conseil, de présenter dans un avenir proche un rapport dans lequel il présentera ses idées sur les moyens de continuer à promouvoir le partenariat stratégique entre les deux organisations.

Troisièmement, nous demandons que soient respectés et appuyés les efforts de médiation que déploie l'Union africaine concernant certaines situations sensibles. L'UA a une connaissance approfondie des problèmes africains et a obtenu des résultats encourageants en œuvrant au règlement des crises somalienne et soudanaise. Elle s'efforce également de parvenir au règlement politique de la crise en Libye. S'il se penche sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, le Conseil doit également se pencher en priorité sur les opinions et les conseils de l'UA et faciliter ses efforts de médiation.

Ma quatrième remarque concerne le renforcement de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. L'ONU doit aider l'UA à mobiliser l'appui financier en faveur de ces opérations. Aujourd'hui, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) doit faire face à une grave pénurie de ressources financières. Nous prions l'ONU d'aider l'UA à créer un mécanisme de financement prévisible et durable. En outre, nous espérons que l'ONU appliquera scrupuleusement le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine afin de lui apporter davantage de soutien dans le renforcement des capacités aux fins de ses opérations de maintien de la paix.

M. Bonne (France) : Je voudrais à mon tour remercier l'Ambassadeur Muburi-Muita pour son exposé.

Comme les autres intervenants avant moi l'ont déjà dit, l'Union africaine (UA) est l'une des organisations régionales qui a le plus développé son dialogue et sa coopération avec les Nations Unies. Cette relation est solide. Elle l'est notamment entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité

de l'Union africaine, comme en a encore témoigné récemment la rencontre entre nos deux conseils à Addis-Abeba le 21 mai dernier. Cette relation est également dense. Elle l'est en particulier entre le Secrétariat de notre Organisation et la Commission de l'Union africaine. C'est une bonne chose, parce que notre partenariat est justifié à de multiples titres, et en particulier du fait que nous avons besoin de travailler ensemble pour améliorer encore notre gestion des opérations de maintien de la paix et des opérations de consolidation de la paix sur le continent.

L'Union africaine apporte aux Nations Unies la proximité avec le terrain, la connaissance de l'environnement régional et montre que le continent est pleinement impliqué dans sa propre sécurité. De leur côté, les Nations Unies apportent à l'Union africaine des compétences, des ressources, un partage d'expérience qui sont utiles pour appuyer l'Union africaine dans ses missions de prévention et de gestion des crises sur le continent.

Aujourd'hui, nos efforts doivent viser à ce que ce partenariat original perdure et s'améliore dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, nous pensons que la mise en place du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba est une bonne chose. Nous pensons que ce Bureau doit contribuer à renforcer le partenariat entre nos deux organisations en intégrant davantage les activités des Nations Unies, en renforçant leur capacité d'anticipation, de planification et de coordination sur place.

Je souhaite de ce point de vue féliciter M. Zachary Muburi-Muita pour son travail et pour l'exposé qu'il nous a présenté, travail qui a d'ores et déjà apporté un plus grand niveau de lisibilité à Addis-Abeba et aussi une plus grande visibilité de la coopération institutionnelle entre nos organisations; c'est important. Je souhaite redire à M. Muburi-Muita notre soutien et exprimer aussi l'intérêt que nous aurons à lire le premier rapport sur les activités du Bureau lorsqu'il sera disponible.

M. Fernandes (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Zachary Muburi-Muita. Nous nous félicitons des progrès accomplis sur le terrain grâce à l'appui opérationnel fourni par l'ONU à l'Union africaine (UA), ainsi que des efforts déployés en vue d'améliorer l'efficacité de la représentation de l'ONU. J'axerai aujourd'hui mes remarques sur les questions relatives au partenariat pour la paix et la sécurité.

L'Union africaine, par le biais de son Conseil de paix et de sécurité, apporte une contribution irremplaçable au règlement des conflits sur le continent et au rétablissement d'une paix durable. La récente visite du Conseil de sécurité en Afrique nous a donné l'occasion de nous rendre compte par nous-mêmes qu'il était urgent de maintenir et de renforcer l'appui de l'ONU aux travaux de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Brésil est convaincu que cet appui est un élément essentiel de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe à notre Organisation.

La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est une initiative importante et positive. Nous espérons que cela permettra de renforcer la capacité de l'ONU à adopter une démarche stratégique dans le cadre de sa coopération avec l'UA et à renforcer ainsi son appui aux activités de maintien de la paix de l'UA, notamment par le biais d'initiatives globales telles que le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine et le Programme décennal de renforcement des capacités.

Il est également souhaitable de renforcer la participation de l'Union africaine à l'action politique de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. Un certain nombre d'études, de politiques et d'enseignements élaborés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pourraient s'avérer utiles dans le cadre des initiatives de maintien de la paix de l'UA, et inversement. Compte tenu de l'expérience de l'UA en matière de maintien de la paix et de règlement des conflits, elle peut apporter une précieuse contribution à l'élaboration de politiques et de directives.

Alors que nous nous efforçons de renforcer l'appui de notre Organisation aux initiatives de maintien de la paix de l'UA, nous ne pouvons passer outre aux autres domaines de coopération concernés, notamment la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix après les conflits.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est la principale instance concrète de coopération entre les deux Organisations, au même titre que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il est évident que l'AMISOM doit recevoir une assistance matérielle et financière plus importante de la part de l'ONU. Au-delà du cas

particulier de l'AMISOM, le Brésil est favorable à la tenue au sein de l'ONU d'un débat approfondi et axé sur l'action concernant l'appui financier aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine. Nous ne devons pas laisser des considérations d'ordre technique ou bureaucratique nous empêcher d'accorder à l'Union africaine l'aide dont elle a besoin pour assumer son rôle dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

Pour terminer, nous tenons à rappeler que la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité est une composante politique incontournable. La coopération entre le Secrétariat et la Commission doit reposer sur un dialogue approfondi et caractérisé par un respect mutuel entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce n'est qu'à ce niveau que nous pourrons avoir la vision stratégique commune et la dynamique politique nécessaires pour que notre partenariat réalise tout son potentiel.

M. Vukašinović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M. Zachary Muburi-Muita, pour son exposé très instructif. Je le félicite également pour sa nomination à ce poste très important et très exigeant.

La Bosnie-Herzégovine se félicite des premières activités menées par le Bureau. Nous sommes convaincus qu'elles favoriseront considérablement, en coopération étroite avec les acteurs sous-régionaux, la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique. Le Bureau a notamment pour mandat de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité, et d'aider l'Union africaine à être plus active dans ces domaines. On ne saurait trop souligner l'importance d'une aide coordonnée et cohérente accordée par l'ONU à l'Union africaine pour ce qui est du renforcement à long terme des capacités institutionnelles et de l'appui opérationnel à court terme.

Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a regroupé trois bureaux : le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que les éléments chargés de l'appui au sein du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ce regroupement renforcera la coopération et le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, ce qui est d'une importance capitale pour la sécurité, la stabilité et une paix durable sur le continent africain. Ma délégation est d'avis que cette mesure concrète améliorera également la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine et contribuera à réduire le dédoublement des efforts.

Outre qu'il opérationnalisera l'architecture de paix et de sécurité en Afrique, le Bureau jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2011/54) sur la question, faute d'un programme de travail bien défini et de ressources pour mettre en œuvre le programme décennal, les efforts déployés ont été sérieusement compliqués.

Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine doit continuer à travailler avec les institutions de l'Union africaine pour mettre en œuvre le programme dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale. Le succès de cette entreprise dépendra du leadership et de la prise de contrôle de la Commission de l'Union africaine et de la fourniture effective par l'ONU d'un appui régional répondant aux priorités de la Commission. À cette fin, il est essentiel de renforcer les capacités de gestion de l'Union africaine dans le cadre d'une transition vers un processus de financement plus prévisible.

Beaucoup a été fait au niveau des relations entre les deux organisations, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il existe un certain nombre récent et à souligner d'exemples positifs de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, telles les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine visant à régler la crise en Côte d'Ivoire et le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le règlement du conflit postélectoral ivoirien.

Il est donc très important de mettre au point un cadre de partenariat stratégique plus large entre l'Union africaine et l'ONU. Les réunions de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité à New York et Addis-Abeba doivent porter davantage sur des questions stratégique et spécifiques relatives au continent africain et qui sont pertinentes et présentent un intérêt pour les deux organisations. Le

partenariat ONU-Union africaine doit reposer sur une vision et des avantages partagés.

Enfin, nous rappelons que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans le règlement des divers défis et problèmes qui surgissent dans le domaine de la paix et de la sécurité. La Bosnie-Herzégovine appuie tous les efforts déployés par l'ONU et salue les efforts consentis par les organisations régionales et sous-régionales et les bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources qui peuvent contribuer à renforcer l'Union africaine et ses structures afin qu'elle traite plus efficacement des conflits et aide à maintenir la paix et la sécurité en Afrique.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier M. Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé très complet.

Le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique est dans notre intérêt mutuel. Beaucoup a été fait, y compris par le biais de consultations, sur les questions d'intérêt commun pour le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est une autre mesure concrète de renforcement des capacités de l'Union africaine et de consolidation de la coopération institutionnelle entre les deux organisations. Nous nous félicitons de la mise à jour présentée par le Représentant spécial du Secrétaire général et attendons avec impatience que le Bureau soit bientôt pleinement opérationnel. Nous attendons également avec intérêt le premier rapport du Représentant spécial.

Le partenariat solide qui existe entre l'ONU et l'Union africaine pour la paix et la sécurité sur le continent africain se manifeste, comme l'ont dit nombre de mes collègues, de diverses façons – dans le domaine du maintien de la paix notamment sous la forme de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. L'ONU appuie également la Mission de l'Union africaine en Somalie qu'elle a elle-même mandatée. L'existence du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et la coopération étroite entre la Mission des Nations Unies au Soudan et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction du Président Mbeki, illustrent également la pertinence d'une coopération étroite dans la médiation des conflits, comme c'est actuellement le cas pour la région de l'Abyei au Soudan.

D'autres questions ayant trait à la paix et à la sécurité en Afrique sont devenues de plus en plus pertinentes pour la coopération inter-organisations, comme par exemple la criminalité transnationale organisée, la pandémie de VIH/sida et les changements climatiques. Tous ces exemples soulignent l'importance du renforcement des capacités de l'Union africaine et des organisations régionales, en vue d'améliorer leur aptitude à gérer les conflits et à répondre aux menaces à la sécurité en maintenant l'ordre constitutionnel et en promouvant les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Les efforts d'autres acteurs, tels que l'Union européenne et certains États Membres individuels, favorisent l'efficacité de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité et permettent ainsi de renforcer l'architecture de paix et de sécurité en Afrique. L'Union européenne, de concert avec le partenariat Afrique/Union européenne sur la paix et la sécurité et par l'entremise de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, fournit une aide financière et logistique considérable, ainsi qu'un appui au renforcement des capacités, à l'Union africaine aux niveaux continental, régional et des missions. Ces efforts bénéficient également d'un appui bilatéral. L'Allemagne, par exemple, construit actuellement le bâtiment de la paix et la sécurité pour la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous finançons également le Projet frontalier germano-africain dans le cadre de nos efforts conjoints. Nous finançons également la formation et l'équipement des agents de police africains pour la Force africaine en attente et en vue de leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme l'a dit également le Représentant spécial, il est important de renforcer la coopération et d'étendre les synergies entre les différents efforts déployés par l'ONU, l'Union européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux afin de maximiser leur impact et d'éviter le double emploi.

Enfin, je voudrais rappeler que l'Allemagne reste déterminée à renforcer l'architecture de paix et de sécurité en Afrique.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zachary Muburi-Muita de l'exposé qu'il a fait ce matin.

Les États-Unis sont conscients de l'importance de partenariats efficaces pour mener des missions de paix et de sécurité en Afrique, mais aussi des difficultés inhérentes à leur établissement. Nous remercions l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine de leurs efforts visant à sauver des vies, à protéger les civils, à servir de médiateurs dans les conflits et à instaurer la paix sur le continent.

Il est essentiel de renforcer les capacités de l'Union africaine pour faire en sorte que les efforts déployés conjointement avec les Nations Unies en Afrique soient efficaces. Les États-Unis appuient fermement le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, qui énonce avec précision les mesures que doivent prendre les deux organisations pour renforcer ces capacités. Nous exhortons les deux organisations à continuer d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs communs.

Le rapport Prodi de 2008 (voir S/2008/813) et le rapport de suivi soumis par le Secrétaire général en 2009 (S/2009/470) servent essentiellement de guides au resserrement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Les États-Unis appuient la grande majorité des recommandations contenus dans ces rapports. Les progrès accomplis dans leur mise en œuvre sont encourageants. S'agissant du rapport Prodi, je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, nous félicitons le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine d'avoir créé et réuni l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité.

Deuxièmement, l'efficacité avec laquelle le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine assure la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de la paix et de la sécurité sera cruciale pour la réalisation de nos objectifs communs. Cela est particulièrement urgent au regard de la coopération pour le règlement des conflits en Somalie et au Soudan.

Troisièmement, il reste encore beaucoup à faire avant que ne soient clairement mis au point des mécanismes pour l'établissement de partenariats entre les organisations des Nations Unies et leurs homologues de l'Union africaine.

Quatrièmement, nous saluons l'action menée par l'Union africaine pour mettre en place des capacités d'alerte précoce et de prévention et règlement des conflits. Les États-Unis ont œuvré à la formation et à l'équipement de composantes de la Commission de l'Union africaine pour aider à atteindre ces objectifs.

Les États-Unis espèrent que l'Union africaine continuera d'œuvrer à la définition des priorités de la Force africaine en attente en matière de formation dans le domaine de la protection des civils, des droits de l'homme et des femmes et des enfants en période de conflit armé. Le Département de l'appui aux missions peut jouer un rôle de chef de file s'agissant d'aider l'Union africaine à constituer une capacité logistique. Nous encourageons le Département de l'appui aux missions à poursuivre l'excellent travail qu'il accomplit en apportant à l'Union africaine un appui aux missions, ainsi qu'en matière d'approvisionnement et de logistique.

Certaines des plus importantes recommandations figurant dans le rapport Prodi concernent le financement des opérations de soutien à la paix déployées par l'Union africaine. Les mécanismes de financement des opérations de soutien à la paix autorisées par le Conseil de sécurité et déployées par l'Union africaine doivent être simples et doivent promouvoir le respect du principe de responsabilité. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent œuvrer de concert pour améliorer les capacités d'audit, la transparence organisationnelle et le contrôle interne.

Les États-Unis sont pleinement favorables à ce que soient renforcées la viabilité, la prévisibilité et la flexibilité du financement des capacités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Nous demandons une fois de plus à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport Prodi comme première étape sur la voie de la réalisation de ces objectifs.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zachary Muburi-Muita, Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de la présentation du rapport sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et, à cet égard, des perspectives de ce Bureau.

Ma délégation estime, bien entendu, qu'il est indispensable de resserrer la coopération entre les divers acteurs, y compris le Bureau des Nations Unies. Une telle alliance nous apportera des gains concrets qui serviront la cause de la paix et de la sécurité

internationales, plus particulièrement la paix en Afrique. Toutefois, nous avons aujourd'hui une excellente occasion de procéder à une évaluation générale des progrès accomplis, des résultats enregistrés et des problèmes rencontrés par les missions de maintien de la paix en Afrique, qui sont un instrument idéal pour réaliser et consolider la concorde et l'harmonie entre les peuples sur ce grand continent.

À cet égard, nous saluons l'appui fourni par l'Union africaine à cette fin. Nous sommes fermement convaincus que l'Union africaine joue un rôle essentiel dans les missions de maintien de la paix actuellement déployées sur ce continent. L'appui politique, sous forme de personnel militaire, ainsi que de personnel de police et civil, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, a atteint un niveau jamais atteint dans toute l'histoire de ces opérations, sans lesquelles le Rwanda, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo n'auraient pas réussi, seuls, à se remettre sur les rails pour atteindre les objectifs plus généraux de coexistence, comme ceux qu'on attend de ces pays aujourd'hui. La coopération entre les deux organisations est donc cruciale.

Sur la base de l'Article 52 de la Charte, la Colombie reconnaît l'importance et la valeur des efforts consentis par les organisations régionales pour atteindre des objectifs plus nobles, comme celui de la paix. Avec le soutien du Conseil de sécurité, les régions sont appelées à développer leurs processus, à prendre en main les processus et à promouvoir des actions qui répondent véritablement à leurs propres besoins par le biais d'évaluations appropriées menées en temps voulu. Appuyer la stabilité et le développement des pays par le biais des organismes compétents des Nations Unies est une priorité qui doit être accordée à tout plan ou toute mission en préparation.

Aujourd'hui, nous avons des missions spécifiques, comme celle au Darfour, au Soudan et en Somalie, entre autres, qui requièrent que des mesures soient prises dans un futur immédiat. Du fait des événements qui continuent de se produire et de leur potentiel déstabilisateur, nous sommes convaincus qu'il faut renforcer les missions de paix sur le continent africain. Parallèlement, il nous faut trouver des formules pour régler les problèmes socioéconomiques fondamentaux qui sont à l'origine de ces crises.

Diverses régions du continent connaissent encore des périodes de troubles, dues à l'action de groupes violents, dont la dynamique empêche de prédire les conséquences ultimes de leurs actes. C'est pourquoi nous préconisons de maintenir ouvertes les voies du dialogue et de la communication avec tous ceux qui sont en mesure d'apporter une solution pacifique aux conflits. Des milliers de vie sont en jeu et, à cet égard, la question humanitaire est prioritaire dans tout projet en préparation. Nous savons qu'une mission de maintien de la paix doit aller de pair avec des actions privilégiant des solutions pacifiques comme condition préalable au recours à la composante militaire de manière à user de toutes les dispositions du Chapitre VI avant de passer au Chapitre VII.

Ma délégation pense qu'il faut continuer à appuyer la formation du personnel militaire et de police et le personnel civil, en se conformant pleinement aux mandats confiés par le Conseil, et en mettant l'accent sur la protection des civils, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et les plans de développement pour chaque mission spécifique. Le Bureau de l'Organisation des Nations Unies auprès de l'Union africaine peut certainement jouer un rôle clef dans les processus de formation.

Il reste encore beaucoup à faire. La capacité collective doit être privilégiée par rapport aux initiatives individuelles. À cette fin, l'allocation et l'accroissement des ressources nécessaires ne doivent être prévus qu'en cas de besoin. Nous devons aussi accepter l'idée que de telles ressources ne doivent pas se limiter aux contributions des donateurs traditionnels. Nous devons chercher d'autres méthodes de financement qui rendent possible l'élaboration d'un plan viable à moyen et long terme, en raison de la difficulté rencontrée par les missions au début de leur déploiement sur le terrain. Ces plans doivent comprendre des éléments essentiels, comme le passage progressif à des capacités nationales pour éviter que les troupes des Nations Unies ne soient présentes de façon permanente dans certains théâtres des opérations.

La gestion des missions est un autre aspect qui est à notre avis important. Nous devons nous employer à mesurer et évaluer les résultats pour obtenir de vraies réponses sur l'efficacité et l'utilité des opérations de maintien de la paix sur le terrain afin d'éviter le chevauchement des activités et le gaspillage des ressources. Le Bureau de l'Organisation des Nations Unies auprès de l'Union africaine pourra sans doute coopérer à la préparation d'études à cette fin. Nous savons qu'à mesure que les processus s'améliorent, grâce à une meilleure formation de leur personnel, et,

surtout, à une meilleure gestion des ressources, les résultats se multiplient. On devrait tenir compte de cet aspect.

Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, il faut d'urgence répondre aux besoins du continent africain pour empêcher les crises mineures de se muer en problèmes dont la seule solution est de déployer des troupes. L'Union africaine joue un rôle déterminant dans cette partie du monde s'agissant de la sécurité, du développement, de la prévention et de la viabilité. L'Organisation des Nations Unies doit se tenir aux côtés de l'Union africaine pour appuyer ses efforts. La Colombie est déterminée à soutenir les mesures qui favorisent la sécurité et la coexistence pacifique de tous les États qui la composent et de leurs ressortissants dans le respect de la souveraineté, de l'état de droit et des principes fondamentaux énoncés dans la Charte.

M. Vinay Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais officiellement vous remercier d'avoir organisé la présente séance d'information. Je voudrais également remercier M. Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour son exposé très complet.

Le mois dernier, le Conseil s'est rendu à Addis-Abeba, où il a eu un échange de vues très productif avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) et avec plusieurs autres dirigeants en Afrique. Les deux tiers des questions à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique et le Conseil consacre près des trois quarts de son temps aux questions africaines. Il n'est donc pas exagéré de dire que la réussite des efforts du Conseil en Afrique sera d'une importance déterminante pour son efficacité globale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, il est important pour nous d'entendre la voix de l'Afrique, afin que les activités du Conseil ne soient pas seulement basées sur les besoins de cette dernière mais viennent aussi compléter les activités que les organisations et les pays africains mettent eux-mêmes en œuvre. La coopération avec l'Afrique permettra également au Conseil d'agir armé d'une meilleure compréhension de la situation tout en garantissant la prise en main par l'Afrique des solutions pertinentes, encourageant par là-même une paix et une sécurité durables sur le continent africain.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies consacre l'importance des organisations régionales ainsi que leur rôle dans les questions liées à la paix et à la sécurité. La Charte prévoit également un cadre large dans lequel inscrire la coopération entre le Conseil et les organisations régionales. Nous nous félicitons donc de l'établissement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le Bureau assistera l'UA pour développer un partenariat plus efficace avec le Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité; pour renforcer la coordination et la coopération entre l'UA et le système des Nations Unies; pour garantir un niveau de représentation adéquat afin d'améliorer le partenariat stratégique et opérationnel des Nations Unies avec l'UA et les organisations sous-régionales; et pour aider les Nations Unies à obtenir des résultats décisifs en Afrique, et ce, de manière intégrée.

Nous sommes convaincus que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine adoptera une perspective de long terme pour son mandat et se concentrera sur le renforcement des capacités de l'architecture africaine de paix et de sécurité, de telle sorte que l'UA devienne un partenaire de l'Organisation plus efficace et plus compétent. Pour mettre son mandat en œuvre, le Bureau doit disposer des ressources humaines et matérielles suffisantes et éliminer ainsi les contraintes qui pèsent sur son fonctionnement.

Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a également besoin de l'appui actif du Conseil pour exécuter son travail de liaison, notamment dans le domaine du maintien de la paix. Parallèlement, le Bureau doit travailler avec diligence pour mettre en place une structure officielle d'interaction avec les différents organes de l'UA et les organisations sous-régionales. Cela permettrait non seulement d'assurer un flux d'information efficace entre l'Organisation des Nations Unies et l'UA mais également de faciliter les activités de suivi régulier.

Nous estimons que les progrès dans la mise en œuvre du mandat du Bureau doivent faire l'objet de rapports périodiques au Conseil de sécurité. Cela est essentiel pour comprendre les difficultés pratiques et les conditions auxquelles le Bureau est confronté sur le terrain.

Pour une coopération efficace et pérenne entre l'ONU et l'UA, il est impératif que le Conseil ne s'en tienne pas à une approche sélective de cette coopération. Certes le Conseil de sécurité assume la

responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais il a besoin, dans sa structure actuelle, d'entendre les voix des autres régions et pays qui ne sont pas représentés de manière permanente.

Parallèlement au travail de réforme du Conseil, la crédibilité de l'action de ce dernier gagnerait à ce que les opinions de l'Union africaine soient dûment prises en compte, notamment dans les cas où l'UA peut aider à régler une crise de manière rapide et pacifique. À cet égard, nous sommes convaincus que le Conseil doit faire cas des opinions de l'Union africaine pour régler la crise en Libye.

Notre position sur ce point s'appuie sur la capacité démontrée de l'Union africaine à régler les problèmes en Afrique. En coopération avec le Conseil, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan a joué un rôle déterminant pour la bonne mise en œuvre des éléments clefs de l'Accord de paix global. Le Groupe participe également activement au règlement des questions en suspens liées à l'Accord de paix global et à la crise au Darfour. La Mission de l'Union africaine en Somalie est l'un des piliers des efforts internationaux pour restaurer la paix et la stabilité dans ce pays. Ce ne sont là que quelques exemples des succès obtenus par l'UA dans la résolution des problèmes africains.

En conclusion, nous appuyons pleinement la poursuite de la coopération du Conseil avec l'UA. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général sur le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine sera intégralement mis en œuvre et que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine jouera à cet égard un rôle décisif.

M. Quarrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Muburi-Muita, de son exposé ce matin.

La gravité des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en Afrique, notamment les situations en Somalie, au Soudan et en Libye, souligne la nécessité d'une collaboration efficace au sein de la communauté internationale. Un partenariat solide entre l'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies doit être au cœur de cette collaboration. À cet égard, la qualité de la présence de l'Organisation à Addis-Abeba est un facteur important.

Comme l'a rappelé le Représentant spécial du Secrétaire général, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a, sous sa direction depuis sa création l'an dernier, contribué à renforcer l'efficacité de l'engagement des Nations Unies auprès de l'UA. Les réunions de l'Équipe spéciale conjointe ont également aidé à construire une relation de meilleure qualité et mieux coordonnée entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine.

Cette évolution s'inscrit sur fond de progrès constants dans le développement institutionnel de l'UA. Il s'agit là d'un élément clef de toute bonne coopération, dont la concrétisation a été facilitée par l'appui crucial que l'ONU, l'Union européenne (UE) et les partenaires bilatéraux ont apporté au renforcement des capacités.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès réalisés jusqu'ici dans le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Celle-ci bénéficie pour les questions de paix et de sécurité d'une assistance de 1 milliard d'euros de la part de l'Union européenne, ce qui représente une source majeure de financement prévisible et durable. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique participe aux coûts de déploiement des opérations d'appui au maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies.

Le Royaume-Uni est lui-même un donateur clef aux efforts de paix et de sécurité de l'UA, notamment par le récent versement sans conditions d'un total de 5,5 millions d'euros au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et par la formation des agents du maintien de la paix et le soutien apporté aux opérations de médiation et d'appui à la paix.

Les activités conjointes de l'UA et de l'ONU dans le cadre de l'AMISOM sont un exemple de la coopération vitale établie entre les deux organisations. Nous félicitons l'Ouganda et le Burundi de rester engagés envers l'AMISOM, et ce, au prix de lourds sacrifices. Le Royaume-Uni est tout à fait favorable à la poursuite des consultations et de la coopération s'agissant de la Somalie.

La situation au Soudan conserve une priorité élevée, et l'UA et l'ONU doivent y travailler de concert. Nous tenons à saisir cette occasion pour saluer une fois encore la coopération entre le Président Mbeki, qui préside le Groupe de mise en œuvre de haut niveau

de l'Union africaine, et M. Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général, avec l'appui du Premier ministre éthiopien, M. Zenawi, pour faciliter l'accord intérimaire sur l'Abyei. Nous devons poursuivre cette coopération à tous les niveaux pour garantir que les deux parties respectent cet accord et qu'elles parviennent rapidement à s'entendre sur toutes les questions en suspens s'agissant de l'Accord de paix global et des modalités de l'après-sécession.

Le Royaume-Uni espère voir une coordination renforcée entre le Conseil de sécurité et le Groupe de haut niveau de l'UA sur la Libye. L'exposé que le Groupe de haut niveau nous a présenté la semaine dernière sur son travail nous a été très utile. Conformément aux objectifs du Groupe de contact, qui sert à coordonner la politique internationale s'agissant de la Libye, nous saluons les efforts de l'UA pour travailler avec l'Envoyé spécial des Nations Unies, et par son intermédiaire, afin de trouver une solution à la crise sur la base des exigences légitimes du peuple libyen. Nous saluons également l'attachement de l'UA aux résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011).

Toutes ces questions requièrent que l'UA et l'Organisation entretiennent une relation solide, y compris entre leurs membres respectifs. Nous avons là l'occasion d'entamer un dialogue franc, sincère et constructif, en particulier concernant les thèmes sur lesquels nous pouvons être en désaccord. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec l'UA sur ces questions importantes à l'avenir.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais remercier M. Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé. Nous nous félicitons de sa nomination et saluons ses efforts en tant que Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

La relation entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'est énormément étoffée ces dernières années, en particulier pour ce qui concerne le maintien de la paix et la consolidation de la paix sur le continent africain. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la nécessité toujours plus grande de renforcer la coordination et l'assistance mutuelle entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, s'agissant notamment de la gestion et du déploiement des opérations de maintien de la paix dans plusieurs pays africains. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine permet à la fois de répondre au besoin d'une coordination accrue au sein des Bureaux des Nations Unies sur le continent africain et de promouvoir le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, en particulier en matière de paix et de sécurité internationales. Nous le constatons très clairement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, en particulier les opérations hybrides, par exemple au Darfour et en Somalie. La création de ce Bureau permettra aux Nations Unies de continuer à donner des conseils à l'Union africaine en ce qui concerne le renforcement de ses capacités à long terme. Grâce à ce Bureau, il sera également possible de coordonner les activités relatives à la paix et à la sécurité en Afrique et de suivre les activités de l'Union africaine dans le cadre de la diplomatie préventive, en vue de prévenir des crises futures en Afrique et de régler les conflits.

Enfin, nous espérons que l'Union africaine et l'ONU pourront s'acquitter pleinement de leurs mandats afin de promouvoir efficacement ce partenariat et cette coopération et promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies relatives à la coopération avec les organisations régionales.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier très sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé très complet et très édifiant. Nous nous réjouissons beaucoup de voir l'Ambassadeur Muburi-Muita ici à New York. Je voudrais le féliciter pour tout le travail qu'il a déjà accompli au cours de ces huit derniers mois. Sur une note plus personnelle, je suis toujours très heureux de le voir ici au Conseil de sécurité.

Je tiens également à remercier la présidence du Conseil d'avoir organisé ce premier exposé du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Nous espérons que cette pratique sera maintenue dans le cadre des activités du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons tous de la création du Bureau des Nations Unies, car il s'agit d'une contribution importante au renforcement des relations et du partenariat stratégiques entre les deux organisations et parce qu'elle permettra de renforcer la cohérence, l'efficacité et la visibilité de la présence des Nations Unies à Addis-Abeba.

Nous avons progressé considérablement s'agissant de forger des liens institutionnels et de développer des mécanismes originaux de dialogue et

de coopération. Nous devrions maintenant envisager l'avenir et faire fond sur ces acquis afin de tirer pleinement parti de ces mécanismes.

S'agissant du rôle du Bureau des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, les efforts visant à trouver un terrain d'entente et à assurer la continuité du dialogue entre les deux organisations, et plus précisément entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sont très prometteurs. Il est évident qu'un dialogue constant entre les deux organes – comme nous en avons vu récemment l'exemple à Addis-Abeba et également ici la semaine dernière lorsque nous avons eu un débat avec le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye – pourrait tirer avantage des travaux du Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba, tant quant au fond qu'en ce qui concerne les méthodes de travail.

Le Conseil se souviendra que tout récemment à Addis-Abeba, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont relevé plusieurs domaines d'action communs dans lesquels ils pourraient coopérer. Il s'agit notamment de la prévention et du règlement des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit en Afrique, pour n'en citer que quelques-uns. Je tiens également à rappeler qu'ils ont exprimé leur préoccupation commune face à la situation des femmes et des enfants en période de conflit et au lendemain des conflits. En outre, ils ont exprimé leur préoccupation relative à la nécessité de régler efficacement le problème de la violence sexuelle en période de conflit armé, de mener des enquêtes en cas de crimes et de veiller à ce que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice. Ce sont là des questions de sécurité qui figurent à l'ordre du jour des deux organisations.

Ceci signifie que nous devons nous employer à exploiter et à renforcer les canaux de communication en ce qui concerne ces graves problèmes de sécurité. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais il faut une meilleure coordination entre l'Union africaine et les autres acteurs impliqués dans la prévention et le règlement de conflits en Afrique. En effet, cette coordination a parfois fait défaut lorsqu'il s'est agi de régler des crises survenues récemment.

C'est pourquoi nous attendons avec intérêt les recommandations qui seront faites dans le rapport du Secrétaire général sur la vision stratégique du Secrétariat pour la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience des missions hybrides au Soudan et en Somalie et des premières années de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités.

Le Portugal appuie fermement les efforts internationaux visant à renforcer les différentes dimensions de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Le rôle joué par l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines dans la prévention et le règlement de conflits sur le continent s'est avéré un facteur important de stabilité, qu'il convient de promouvoir.

À travers notre participation active au partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique, nous avons encouragé et continuerons d'encourager l'assistance financière et technique de l'Europe aux initiatives africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Nous aimerions également souligner l'importance des accords régionaux pour les opérations de maintien de la paix relevant du Chapitre VIII. À cet égard, nous sommes favorables au renforcement de la coopération avec l'Union africaine s'agissant de la planification et de la conduite des opérations de maintien de la paix en Afrique et de toute autre initiative visant à améliorer l'interopérabilité entre l'ONU et l'Union africaine.

Enfin, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission de l'Union africaine en Somalie sont deux modèles concrets de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine en matière de maintien de la paix. Nous estimons que nous pouvons en tirer un certain nombre d'enseignements, mais également qu'il reste des progrès à faire dans ce domaine, comme on l'a déjà mentionné ici aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais remercier de nouveau l'Ambassadeur Muburi-Muita de son travail et l'assurer du plein appui du Portugal.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Muburi-Muita, de son exposé détaillé.

La séance d'aujourd'hui, comme le démontrent les déclarations de nos collègues, réaffirme l'attention particulière que le Conseil de sécurité continue d'accorder aux questions relatives au règlement des crises sur le continent africain. Il importe au plus haut

point que le Conseil de sécurité ne soit pas le seul à s'occuper de ces questions.

À l'instar des autres intervenants, nous notons avec satisfaction que l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines s'emploient de plus en plus activement à résoudre les problèmes du continent. Nous devons en particulier appuyer la détermination de l'Union africaine et de ses États membres à assumer la responsabilité de la prévention des conflits et de la conduite des activités de maintien de la paix en Afrique, tout en adoptant une politique souple et diversifiée de coopération avec d'autres partenaires.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui devrait aider notre Organisation universelle à exploiter au maximum le potentiel de l'Union africaine en matière de maintien de la paix. Les activités de maintien de la paix de l'Union africaine illustrent clairement la nécessité et la pertinence d'une exploitation rationnelle du potentiel des organisations régionales par le Conseil de sécurité, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la capacité de maintien de la paix de l'Union africaine doit être renforcée davantage, notamment grâce à l'appui de la communauté internationale. À cet égard, l'ONU joue un rôle particulier, au moyen du dialogue entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

En plus du maintien de la paix, nous voudrions souligner la nécessité de s'attacher également à renforcer le potentiel de l'Union africaine en matière de médiation et de diplomatie préventive, éléments indispensables à notre époque. Une autre priorité est la création par l'Union africaine d'une institution de sécurité collective à plusieurs niveaux, pour prévenir les situations de crise et réagir rapidement en cas de crise.

En ce qui concerne l'appui matériel, technique et financier aux efforts de maintien de la paix de l'Union africaine, nous sommes favorables à une démarche souple. Une analyse détaillée des conditions de déploiement et des besoins de certaines opérations de maintien de la paix, et des consultations approfondies entre l'Union africaine et l'ONU sur tous les aspects de la coopération en termes d'objectifs, de paramètres et de durée s'imposent. À cet égard, il faut coopérer au maximum.

La Fédération de Russie participe à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'assistance internationale à l'Afrique, notamment par le biais du renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Nous continuerons à le faire. Nous voudrions souhaiter plein succès à M. Muburi-Muita dans ses activités futures dans ce domaine.

Le Président : Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Je voudrais à mon tour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zachary Muburi-Muita, de son exposé, et le féliciter de l'action qu'il a déjà menée à la tête du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine depuis sa création par le Secrétaire général, en juillet 2010.

Mon pays attache une importance particulière à l'action du Bureau et à la contribution de celui-ci dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment sur les questions relatives à la paix et à la sécurité puis au développement.

Le représentant du Portugal a rappelé quelques préoccupations spécifiques qui méritent une attention du Bureau. En mai dernier, lors de la rencontre entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, j'avais, au nom du Conseil de sécurité, présenté une évaluation de la coopération entre les deux organes. J'avais relevé les progrès accomplis dans les domaines suivants : le renforcement du dialogue et des contacts sur les questions relatives à la paix et à la sécurité; l'appui de l'ONU au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; l'assistance fournie à l'Union africaine et aux organisations régionales africaines afin de les aider à se doter des capacités nécessaires pour planifier, déployer et assurer les opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité avaient toutefois reconnu qu'il fallait faire davantage au plan de la réflexion stratégique et de la mobilisation des moyens. C'est là précisément que le Bureau trouve sa place et son rôle, notamment dans sa capacité à renforcer les synergies dans le suivi, à évaluer des résultats et à formuler des stratégies de réponse, comme c'est le cas dans les opérations de maintien de la paix de la Mission de

l'Union africaine en Somalie, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies au Soudan. C'est le lieu ici de saluer l'engagement des contributeurs que sont l'Ouganda et le Rwanda.

Nous pensons aussi que les recommandations du rapport Prodi (voir S/2008/813) et les rapports subséquents du Secrétaire général constituent pour le Bureau une base fondamentale de travail, tant dans la mise en œuvre des recommandations de ces rapports que dans l'analyse prospective sur l'amélioration et le renforcement de la relation entre l'ONU et l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais assurer M. Muburi-Muita du soutien de mon pays et de ma délégation. Nous ne manquerons pas d'accorder une attention particulière au prochain rapport du Secrétaire général sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à nouveau la parole à M. Muburi-Muita, afin qu'il puisse réagir aux observations et déclarations formulées par les délégations.

M. Muburi-Muita (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de reprendre la parole. Je n'ai pas grand-chose à répondre, mais je souhaite saisir cette occasion pour vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, pour les mots chaleureux qui m'ont été adressés, à moi personnellement ainsi qu'à mon nouveau Bureau.

Une fois encore, je tiens à dire que nous adoptons une démarche très ouverte en ce qui concerne nos activités. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons travaillé à une approche à volets multiples dans laquelle les deux Conseils jouent un rôle de premier plan, de même que l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, le Secrétariat et la Commission, et ce, jusqu'au niveau des réunions entre fonctionnaires. Une réunion de ce genre vient d'ailleurs d'être organisée à Nairobi et a, rassemblé le personnel technique de l'Union africaine (UA) et de l'ONU.

S'agissant de la question des communautés économiques régionales, ces dernières jouent effectivement un rôle important dans le règlement des situations de conflit sur le continent africain. Les institutions des Nations Unies et le groupe des partenaires ont également su rassembler efficacement les efforts pour renforcer la capacité de l'UA à mieux traiter des questions de paix et de sécurité. Nous adoptons donc une approche très approfondie et à facettes multiples dans ce nouveau Bureau. Nous continuons à établir notre présence à Addis-Abeba et nous espérons jouer un rôle de plus en plus important au nom de l'ONU.

Pour finir, j'espère avoir à l'avenir une nouvelle occasion de présenter un rapport plus détaillé lorsque notre Bureau aura poursuivi sa croissance.

Le Président : Je remercie M. Muburi-Muita de ses commentaires.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 25.